



# APPEL À PROJETS

## PARCOURS D'ART URBAIN



ic.on.ic ———  
——— festival  
d'arts visuels

**3<sup>ème</sup> édition**  
**Du 2 octobre au 11 novembre 2023**

## :: :: CONTEXTE ET ENJEUX :: ::

Dans le cadre de la troisième édition de son **Festival IC.ON.IC** dédié aux arts visuels, Amiens Métropole lance un **appel à projets pour la création d'œuvres pour l'espace public**. En s'engageant pour la liberté de création et la diversité de ses formes, Amiens Métropole veille à investir les enjeux liés au développement de la filière des arts plastiques et visuels sur son territoire. La collectivité conçoit les arts et la culture comme leviers de développement, catalyseurs de la création innovante et vecteurs de rayonnement et d'attractivité.

Sur un territoire labellisé **Pays d'art et d'histoire**, Amiens Métropole rassemble de nombreux monuments patrimoniaux d'exception qui participent à l'attractivité et au rayonnement de son territoire. Celui-ci s'étend à l'ensemble de la Métropole et possède un patrimoine bâti, naturel, agricole et industriel d'une grande richesse. Certains éléments sont mondialement connus : la cathédrale Notre-Dame, le Beffroi, le Cirque Jules Verne, la Citadelle ou encore le site des Hortillonnages.

Afin d'ouvrir au plus grand nombre l'accès aux formes contemporaines de l'art, Amiens Métropole s'appuie sur l'action de ses grands équipements centraux, sur l'offre de formation et de diffusion des lieux culturels de proximité et sur le travail des associations. Ceux-ci sont devenus des lieux familiers d'accueil pour les habitants, des lieux-ressources où chacun peut apprendre, s'enrichir, découvrir, partager. Les équipements culturels y sont nombreux - Maison de la Culture d'Amiens, le Musée de Picardie, le Fonds Régional d'Art Contemporain de Picardie, Le Safran - Scène conventionnée, le Cirque Jules Verne - Pôle National Cirque et Arts de la Rue d'Amiens, la Maison du Théâtre, La Lune des Pirates -, auxquels s'ajoutent les structures culturelles dédiées à l'enseignement artistique.

Amiens et sa métropole vibrent et rayonnent également au rythme de festivals qui participent à l'attractivité du territoire : Rendez-Vous de la Bande Dessinée, Festival International du Film d'Amiens, Festival International de jardins - Hortillonnages Amiens, Les Safra'Numériques, Festival d'arts de la rue "La Rue est à Amiens", Festival Minuit avant la nuit. Le territoire est également nourri par une importante dynamique étudiante, en raison de l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur, comme l'École Supérieure d'Art et Design et l'Université de Picardie Jules Verne.

Ce contexte invite à penser des formes d'interventions diverses, innovantes, accessibles à la diversité des publics. L'éducation du regard par les formes contemporaines des arts plastiques et visuels, trop souvent minimisée, doit pouvoir retrouver sa connexion avec les habitants à la faveur de temps forts ambitieux et universels.

En 2023, deux contextes exceptionnels orientent les projets structurants de la métropole :

### **:: Structuration des filières Arts Visuels et Education Artistique et Culturelle à l'échelle de la Métropole**

Un schéma de structuration des filières est un outil de construction conjointe des politiques publiques en faveur des disciplines artistiques, au service des acteurs professionnels et des publics. Il participe à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'action publique. C'est un outil évolutif, ses dispositions ne sont pas figées dans le temps, elles s'appliquent à court, moyen et à long terme et peuvent faire l'objet de réorientations.

**Le Schéma Métropolitain des Arts Visuels** voté par le Conseil d'Amiens Métropole en novembre 2022 est issu d'un processus visant à connaître et comprendre l'écosystème artistique à l'échelle du territoire. Il repose sur l'identification des acteurs et des enjeux spécifiques de la filière, générant de la mise en réseau, des solidarités, de la coopération et/ou de la complémentarité. L'objectif commun de la collectivité territoriale et des acteurs repose sur le développement et de valorisation des artistes et de leur geste de création, d'amélioration de leurs conditions d'exercice, de développement économique du secteur. Il s'agit de questionner la place de l'artiste dans

sa dimension professionnelle et socio-économique au sein d'un écosystème, sur le territoire de la métropole amiénoise. Il se décline en 5 axes principaux :

- Faire de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle un enjeu du territoire
- Assurer une meilleure communication pour orienter les publics et valoriser les atouts du territoire
- Affirmer la place de l'enseignement artistique et culturel et des pratiques amateurs
- S'appuyer sur des projets communs pour faire réseau
- Penser collectivement la diffusion.

Amiens Métropole s'engage met en œuvre, depuis le mois de mars 2023, un **Contrat Métropolitain de généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CMEAC)**. Ce contrat constitue l'un des piliers du nouveau **Schéma Métropolitain de l'Education Artistique et Culturelle** dont l'ambition est de fédérer les énergies, les moyens et les compétences afin de construire des parcours sensibles et citoyens d'EAC à destination des enfants, des jeunes et de leur famille dans tous leurs temps de vie et au-delà, en direction de tous les habitants du territoire métropolitain.

Les projets soutenus permettent l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de vie en invitant les enfants et les jeunes (temps scolaire, périscolaire et temps de loisirs), mais aussi les habitants du territoire, à s'emparer des propositions formulées par les artistes.

### **:: Amiens ville labellisée « Terre de Jeux 2024 »**

Dans le cadre de son projet « Amiens se prend au Jeu », Amiens Métropole se mobilise pour participer activement aux Jeux Olympiques 2024.

Depuis la désignation de Paris en 2017 pour l'organisation des jeux, Amiens Métropole a entrepris avec succès des démarches auprès du Comité d'Organisation. Elle a été officiellement labellisée « Terre de Jeux 2024 » et a obtenu la certification « Centre de Préparation aux Jeux » pour 9 de ses équipements sportifs (11 disciplines concernées : tennis, tennis fauteuil, natation, handball, volley-ball, hockey sur gazon, judo, tennis de table, rugby à 7, football, athlétisme). En parallèle de l'accueil de délégations étrangères, un programme d'actions a également été imaginé.

A l'occasion de cette grande fête mondiale du sport, l'objectif est de mobiliser les habitants de l'agglomération et d'insuffler une véritable dynamique olympique et sportive au sein de la métropole amiénoise. La situation géographique d'Amiens, son territoire, ses équipements sportifs et son cadre de vie, font de la ville un lieu privilégié pour accueillir des délégations olympiques étrangères dans le cadre de leurs préparations aux jeux, ainsi que de nombreux touristes et supporters.

## // OBJECTIFS DU FESTIVAL IC ON IC

Créé en 2021, le Parcours Art Urbain du [Festival IC.ON.IC](https://www.amiens.fr/iconic) invite les artistes à investir les lieux d'exposition et l'espace public dans la perspective d'interpeller, sensibiliser et promouvoir la rencontre immédiate avec les publics, et à la faveur de trois parcours artistiques – Parcours Art Urbain, Parcours Art Contemporain et Parcours Vidéo Mapping . *Compléments d'informations sur les éditions précédentes sur le site [amiens.fr/iconic](https://www.amiens.fr/iconic)*

Combinant une dimension artistique et culturelle avec une dimension de développement local, le Festival IC.ON.IC répond à de nombreux objectifs :

- **Affirmer la filière Arts plastiques et visuels par la visibilité de ses acteurs**  
Permettre aux artistes d'apporter leur sensibilité et leur regard sur le territoire. Contribuer à la création d'œuvres d'art *in situ*, en les inscrivant dans les lieux d'exposition mais aussi dans le tissu urbain. Prêter une attention particulière aux interactions qui se développent entre les pratiques contemporaines, les environnements humains, culturels, urbains et paysagers.  
Impulser la recherche de liens et de complémentarité entre pratiques artistiques, acteurs et lieux.
- **Inscrire la collectivité dans une approche renouvelée de la diffusion de l'art contemporain**  
Permettre aux artistes de développer des recherches et diffuser leurs œuvres en allant à la rencontre des habitants et en sollicitant leur participation à la faveur de créations partagées, de rencontres ou d'ateliers.  
Favoriser l'accès aux œuvres et dévoiler la diversité et la richesse des pratiques artistiques.
- **Améliorer le cadre de vie des habitants** en y installant des oeuvres d'art éphémères et/ou pérennes dans l'espace public. Favoriser une réappropriation de cet espace par les habitants, les inciter à de nouvelles pratiques.  
Contribuer à changer le regard sur le cadre de vie, sur la ville. Faire du quartier Saint-Leu et des lieux investis des lieux de découverte pour les habitants, les touristes culturels, touristes en séjours et amateurs d'art en général.
- **Contribuer au rayonnement culturel et artistique**  
Familiariser à la fréquentation d'œuvres artistiques et à leur processus de création.  
Permettre aux artistes émergents de se faire connaître (les accompagner dans leur professionnalisation) et aux artistes d'envergure internationale de s'approprier un contexte urbain et patrimonial.  
Offrir aux artistes des conditions d'accueil propices à la recherche et à l'expérimentation, ainsi que la rencontre avec une diversité de publics.  
Améliorer l'attractivité du territoire par des propositions artistiques originales et de qualité.

## \\ CRÉATION D'OEUVRES DANS L'ESPACE PUBLIC - PARCOURS ART URBAIN

Bordé par la Somme et situé à deux pas de la cathédrale Notre-Dame, le quartier Saint-Leu se caractérise par une architecture singulière et la présence de nombreux acteurs culturels (Maison du Théâtre, Lune des Pirates, Centre Culturel Léo Lagrange, Théâtre d'Animation Picard « Chés Cabotans d'Amiens »...). Il est également caractérisé par une richesse patrimoniale importante à travers ses petites rues pavées le long des canaux avec des maisons traditionnelles, l'église Saint-Leu, le moulin Passe-Avant, l'ancien Hôtel-Dieu....

Le quartier Saint-Leu, est situé à proximité des hortillonnages, site naturel et touristique d'exception. Ce lieu pittoresque et touristique possède une dimension poétique, propice à la flânerie et à la contemplation. Quartier mixte et contrasté dont une partie émerge en politique de la ville, Saint-Leu constitue également le cœur du quartier étudiant et le lieu de rendez-vous et des sorties avec ses nombreux bars et restaurants implantés dans un cadre exceptionnel.

Riche de deux éditions précédentes, le Parcours Art Urbain investit ce quartier par des œuvres représentatives de l'ensemble des familles de d'art urbain. Une vingtaine d'artistes et collectifs d'artistes ont ainsi contribué à la construction de ce circuit : Astro, Bault, L'Atlas, Scaf, 2Flui, Pozla, Jo Ber&Poes, Taken, Hydrane, Juan Spray, Osru, Ememem, Le Cyclope, Xkuz, Philippe Hérard, Nadège Dauvergne, Gunter, entre autres. L'appropriation par les habitants et l'implication de ces derniers constituent une dimension importante du projet.

En 2023, afin de rendre hommage aux valeurs de l'olympisme, le parcours artistique s'étend aux zones voisines et inscrit dans son périmètre d'actions le Parc Saint Pierre, lieu de référence pour les pratiques sportives, espace vert privilégié de la ville.

### // L'OBJET DE LA COMMANDE

Le présent appel à projet invite les artistes et collectifs d'artistes à concevoir et diffuser des oeuvres artistiques éphémères, destinées à l'espace public au sein du quartier Saint-Leu de la ville d'Amiens et répondant à la thématique proposée.

Les propositions doivent s'insérer dans une démarche de création originale, tous médiums confondus : collage, mosaïque, peinture, photographie, poésie visuelle, tag, graff, pochoir, tape art, stickers, yarn bombing ou tricot urbain, intervention sur le mobilier urbain, etc. Les techniques et matériaux utilisés devront permettre aux oeuvres d'être visibles pour le public aux dates du festival, **a minima du 2 octobre au 11 novembre 2023. L'œuvre devra être finalisée au plus tard le 30 septembre 2023.**

Les propositions artistiques viendront renforcer un circuit artistique déjà existant depuis septembre 2021 à la faveur de certaines œuvres déjà installées depuis la première édition et prévues sur plusieurs années. Les œuvres existantes sont visibles sur le site [www.amiens.fr/iconic](http://www.amiens.fr/iconic)

### // L'ORIENTATION THEMATIQUE

En 2023, ICONIC se déroulera sous le signe des valeurs de l'Olympisme: l'amitié, le respect, la solidarité, l'inclusion, la diversité culturelle, l'excellence et la coopération. Les artistes sont ainsi invités à s'emparer de cette orientation thématique comme ils l'entendent et souhaitent la développer.

## // CHOIX DU LIEU A INVESTIR

Les visuels des sites proposés sont à retrouver en **ANNEXE 1** du présent appel à projets. L'artiste ou le collectif d'artistes peut soumettre une ou plusieurs propositions artistiques pour un ou plusieurs lieux proposés.

Avec l'accord des artistes et dans le respect du geste artistique, les projets sélectionnés pourront être ajustés au regard de la réglementation, des conditions techniques de réalisation, et sous réserve des autorisations administratives nécessaires (propriétaires privés, service urbanisme, Architecte des Bâtiments de France....

Les propositions artistiques pourront être accompagnées de propositions d'interactions avec les habitants sous la forme de rencontres, d'ateliers, de créations partagées ou de toute autre proposition favorisant l'appropriation des œuvres par les habitants et habitantes.

## // ELIGIBILITE

Cette commande publique est éligible uniquement aux artistes professionnels, qu'ils candidatent en leur nom, dans le cadre d'un collectif ou d'une association. Les candidatures devront être en mesure de présenter : les garanties de faisabilité de l'œuvre proposée, la reconnaissance d'un travail dans la rue et/ou la réalisation de fresques d'envergure. La capacité technique et artistique à réaliser la ou les œuvre(s) seront des atouts essentiels pour la sélection du lauréat ou de la lauréate.

Les artistes, collectifs d'artistes et associations peuvent :

- répondre à un ou plusieurs volets de l'appel à projets. Il convient dans ce cas de déposer un ou plusieurs projets artistiques pour chaque volet et d'y développer les liens qui seront créés entre chaque parcours.
- proposer un ou plusieurs projets pour chaque volet de l'appel à projets.

## // CONDITIONS FINANCIERES ET CONTRACTUALISATION

Le contrat signé entre Amiens Métropole et les artistes, collectif d'artistes ou association détaillera la durée minimale de visibilité des œuvres, les conditions d'entretien en fonction des techniques et matériaux utilisés, ainsi que les modalités de recouvrement /effacement. La rémunération des artistes ou collectifs d'artistes est remise sous forme d'une enveloppe globale au candidat retenu, qui en gère les différentes allocations.

L'enveloppe par projet comprend :

- 1 - La rémunération de l'artiste ou du collectif d'artistes pour leurs interventions et la cession de droits de représentation et d'exploitation de(s) œuvre(s)
- 2 - les frais de production de l'œuvre ou des œuvres (frais matériels et les moyens humains, location de matériel d'élévation)
- 3 - les frais annexes (frais de repérages, frais de transport, frais de bouche, frais d'hébergement) sur la base d'un accord préalable avec l'artiste
- 4 - Les actions culturelles éventuelles sur la base de 55 € TTC de l'heure

Le montant global alloué aux projets sera finalisé et contractualisé dans le cadre de la signature d'un contrat de commande d'œuvre et de cession de droits d'exposition et de représentation entre Amiens Métropole et l'artiste (ou le collectif d'artistes ou l'association) une fois le projet sélectionné.

Amiens Métropole fournira la peinture acrylique via un mécénat de l'entreprise Caparol. La peinture en bombe reste toutefois à la charge de l'artiste ou des artistes en tant que frais de production.

Ce contrat reprendra les obligations des deux parties, et notamment :

- la présence obligatoire de l'artiste à certaines dates définies en concertation (réalisation de l'œuvre, vernissage)
- les heures d'intervention de l'artiste auprès des publics

Amiens Métropole entend réaliser dans son parcours dédié aux arts urbains, **trois typologies de projets** (les lieux identifiés et les enveloppes dédiées sont compilés dans l'annexe n°1) :

## **1 / Des fresques et projets artistiques grands formats**

Artistes recherchés : artistes confirmés, pouvant justifier d'une expérience significative et de plusieurs projets réalisés sur des surfaces et techniques similaires

Techniques : peinture (tous types) ou techniques permettant à l'œuvre de se conserver au minimum 5 années

### **Critères de choix :**

une attention particulière sera portée par le jury sur :

- Rapport avec le thème général de l'édition
- Originalité du sujet, des techniques et de la création en général
- Adéquation de l'œuvre avec l'emplacement repéré et son environnement proche (référence et insertion architecturale, au quartier, patrimoine bâti, immatériel, paysager ... )
- Qualité dans le montage du projet et de sa production en rapport avec la dimension importante de l'emplacement, des spécificités qu'il présente et de sa visibilité (moyens humains et matériels à mettre en œuvre)

Enveloppe globale de 10 000 € par projet, comprenant les frais artistiques et de production

## **2 / Des fresques et projets artistiques petit format**

Artistes recherchés : artistes émergents et issus de la scène locale

Techniques : tous types de techniques à partir du moment où elle s'adapte au support et aux conditions fixées par la collectivité. L'œuvre devra se conserver au minimum sur la durée de l'édition en cours du festival, soit du 2 octobre au 11 novembre.

### **Critères de choix :**

une attention particulière sera portée par le jury sur :

- Rapport avec le thème général de l'édition en cours
- Originalité du sujet, des techniques et de la création en général
- Adéquation de l'œuvre avec l'emplacement repéré et son environnement proche (référence et insertion architecturale, au quartier, patrimoine bâti, immatériel, paysager ... )
- Qualité dans le montage du projet et de sa production (moyens humains et matériels à mettre en œuvre) en lien avec la dimension à taille « humaine » des emplacements

## **3 / Un projet artistique collaboratif /participatif**

Le projet va se dérouler principalement et sera restitué à l'Ecole Saint Leu, rue de la Dodane. Il sera réalisé par l'artiste et les publics : élèves, enseignants, centre de loisirs et/ou les parents et habitants du quartier Saint leu et les amiénois. La Direction de la Culture et du Patrimoine coordonnera le recrutement des publics, en partenariat avec les acteurs culturels, éducatifs et de proximité, après accord avec l'artiste sur les interventions et leurs déroulés.

L'intervention se fera sur les 24 niches de la façade du mur de l'école au cœur du quartier saint Leu.

:: :: :: Festival IC.ON.IC 2023 Amiens Métropole – Appel à projets / Parcours Art Urbain :: :: ::

Amiens Métropole - Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine - 21, Place Notre Dame - 80 000 AMIENS / Tel. 03 22 49 20 15

**Dotation :**

Vous disposerez d'une indemnité de 5 000 € comprenant rémunération, matériaux, hébergement et frais de déplacement.

**Candidature :**

En plus des modalités énumérées pour tous les candidats ci-après, une notice d'intention artistique illustrée par une simulation, matériaux utilisés, estimation des interventions et de leur déroulement. Elle sera accompagnée d'un budget prévisionnel qui reprend tous les aspects de ce projet participatif.

**Critère de choix :**

- Qualité et fiabilité du budget
- Faisabilité du projet entre les ateliers et temps de rencontres public et modalités de productions
- Calendrier / nombre heures intervention, déroulés avec les publics en septembre 23
- Type de public visé, méthodologie participatives déployées
- Expériences similaires significatives

**Calendrier réalisation :** entre 21 août et le 30 septembre

**// JURY ET CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS**

Un jury composé des partenaires du **Festival IC.ON.IC** et de personnalités qualifiées examinera l'ensemble des projets et sélectionnera les propositions artistiques en fonction des critères énoncés précédemment. Une ou plusieurs œuvres pourront être choisies par les habitants, en lien avec les dispositifs de concertation existants dans le quartier.

**Critères de choix :**

Une attention particulière sera portée par le jury sur :

- La qualité artistique et la pertinence des projets proposés
- Les projets qui associent les habitants au processus de réalisation de l'œuvre, dans une logique participative, de rencontre et/ou d'échange
- Le respect des orientations thématiques de l'appel à projets
- L'intégration dans le paysage, en équilibre avec les éléments d'architecture
- La faisabilité technique et délai du projet
- La faisabilité financière du projet et la cohérence du budget (coût global, rémunération des artistes, techniciens et auteurs, charges et taxes, coûts de production)
- Une démarche soucieuse des impacts environnementaux sera appréciée



## //MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidats pourront transmettre leur dossier jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> mai 2023, à l'attention de :

Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine / Festival IC.ON.IC 2023

Monsieur Paul Renaud [p.renaud@amiens-metropole.com](mailto:p.renaud@amiens-metropole.com) uniquement en FTP (WeTransfer, Dropbox ou autre).

Renseignements complémentaires : 03 22 49 20 15.

Un mail sera adressé accusant réception du dossier.

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes :

- **Fiche administrative** dûment renseignée (**ANNEXE 2** du présent appel à projets)
- **Présentation du porteur de projet** : CV, dossier artistique, book de l'artiste, du collectif ou de l'association
- **Choix du lieu et prévisualisation de l'œuvre** ou des œuvres
- **Note d'intention** détaillant :
  - Le choix du lieu
  - L'intention artistique
  - Les propositions éventuelles de temps d'interaction avec les habitants
- **Budget prévisionnel détaillé** selon les éléments mentionnés supra : les frais de production de l'œuvre ou des œuvres (matériels), les frais techniques et notamment le matériel d'élévation, les frais annexes (frais de repérage, frais de transport, frais de bouche, frais d'hébergement), la rémunération de l'artiste ou du collectif d'artistes, la cession de droits d'auteur ainsi que toutes autres dépenses reliées au projet artistique.
- **Fiche technique** détaillant la mise en œuvre et son calendrier d'exécution
- **Copie de l'attestation d'assurance** responsabilité civile en cours de validité
- Copie du diplôme du CACES, si nécessaire
- **RIB**

## //Calendrier prévisionnel du festival ICONIC

- Date limite pour le dépôt des candidatures : jusqu'au 1<sup>er</sup> mai inclus
- Envoi des résultats : début mai 2023
- Temps de repérage avec candidats retenu si nécessaire, sur RDV : mai 2023
- Création des œuvres du Parcours Art Urbain: du 5 septembre au 30 septembre 2023
- Livraison de l'œuvre au plus tard le 30 septembre 2023
- Lancement du Festival IC.ON.IC : 2 octobre 2023
  - Parcours Art Urbain du 2 octobre au 11 novembre 2023
  - Rencontre autour de l'Art Urbain, en partenariat avec la Fédération de l'Art Urbain (à définir)
  - Parcours Vidéo Mapping créé par l'association Les Rencontres Audiovisuelles du 19 au 21 octobre 2023 (dates sous réserve)
  - Restitution des résidences Parcours Art Contemporain du 2 octobre au 11 novembre 2023